

DEPARTEMENT
TARN

ARRONDISSEMENT
CASTRES



OBJET :

Liaison autoroutière entre
TOULOUSE et CASTRES-
MAZAMET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice

19

Nombre de membres
présents

17

+ 2 pouvoirs

Date de la convocation

19 novembre 2009

Date de l'affichage par
extrait de la présente
délibération

9 DEC. 2009

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA COMMUNE DE BURLATS

SEANCE du 30 novembre 2009

L'an deux mille neuf et le trente novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FABRE, Maire

Présents :

Mmes : ETIEN – GALY – JOLY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.
MM : BENAZECH – DIMILTA – DUPONT – ENJALBERT – FABRE J.M. – MARIOJOULS – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – TURLAIS.

Absents excusés et représentés : MM. PUECH et SIADOUS.

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette.

Vu la décision ministérielle du 8 mars 1994 d'aménager la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet en route express à 2x2 voies,

Vu la confirmation de cette décision par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de décembre 2003 puis par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires d'octobre 2005,

Vu la décision ministérielle du 31 janvier 2007 d'engager les études et procédures pour accélérer la réalisation de ce projet dans le cadre d'une mise en concession autoroutière entre Verfeil et Castres,

Vu le compte rendu de la Commission particulière du débat public sur le grand contournement de Toulouse qui fait état d'une forte mobilisation enregistrée lors des réunions publiques consacrées à la liaison entre Toulouse et Castres,

Vu la concertation publique conduite du 15 octobre 2007 au 31 janvier 2008 sur le projet d'itinéraire autoroutier,

Vu la lettre de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 23 décembre 2008, qui transmet le dossier de saisine à la Commission nationale du débat public en précisant que : « l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire... sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation. ».

Vu la décision de la CNDP du 4 février 2009 d'organiser un débat public dont l'objet porte sur le « projet d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2x2 voies progressive »,

... / ...

Regrettant que la mise en 2x2 voies gratuite n'ait pas été déjà réalisée comme sur Albi-Toulouse par l'Etat alors qu'il ne lui reste que deux Routes Nationales dans le département,

Considérant que le développement durable, économique, social, et environnemental de Midi-Pyrénées ne peut se concevoir que dans le cadre d'un aménagement équilibré de Midi-Pyrénées qui vise la cohésion régionale, et qui s'appuie sur la connexion à la métropole de l'ensemble des bassins d'emploi par des voies routières rapides en complément des liaisons ferroviaires et numériques,

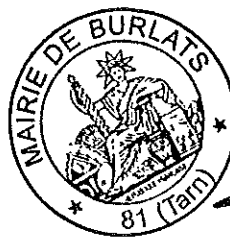
Considérant les efforts fournis par les acteurs économiques, politiques et sociaux du bassin d'emploi du sud du Tarn engagés dans une stratégie de redynamisation, mise en œuvre dans un projet de développement durable soutenu par l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, afin que ce territoire de contact avec l'arc méditerranéen reste un pôle d'équilibre au sein de l'aire métropolitaine toulousaine et de la Région Midi-Pyrénées,

Considérant l'absence de crédits routiers pour la liaison Toulouse-Castres dans le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) présenté par l'Etat en juin 2009 et les très longs délais requis pour un aménagement progressif, rappelant qu'il a fallu 15 ans pour aménager 11,5 km de route à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, alors même que le financement de ces travaux étaient inscrits au Contrat de Plan,

Dans le cadre et le respect des procédures du débat public qui aura lieu à l'automne, le Conseil Municipal souhaite que le sud du Tarn puisse rattraper le retard d'infrastructures routières qui le pénalise par rapport aux autres bassins d'emploi de Midi-Pyrénées et disposer d'une liaison routière rapide et sûre avec la métropole

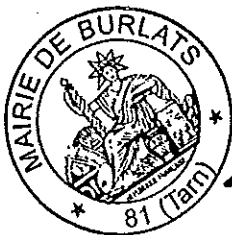
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour et 4 voix contre,
- retient l'option émise par l'Etat de la mise en concession autoroutière pour achever la mise en 2x2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-Marie FABRE.



Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 9 DEC. 2009
et dépôt en Sous-Préfecture le 9 DEC. 2009
Le Maire,

Jean-Marie FABRE.